

LA BALADE VOSGIENNE

18 - 19 - 20 Septembre 2026
32^e édition



REGLEMENT



ARTICLE 1 : Définition

L'ASAR représentée par Gérard BEDEL organise les **18, 19 et 20 septembre 2025** la trente-deuxième « *Balade Vosgienne* ».

Il s'agit d'une épreuve touristique. Celle-ci se déroule sur des routes ouvertes à la circulation, sans régularité et sans classement, et se fera dans le strict respect du code de la route.

Cette manifestation a pour but de permettre aux possesseurs d'Alpine ou de véhicules à tendance sportive de participer à une sortie faisant appel principalement à la navigation, mais aussi à la découverte des sites touristiques et de la gastronomie de la région.

Cette balade débutera le vendredi après-midi par un prologue facultatif et se terminera le dimanche après le repas de clôture vers 16 heures.

ARTICLE 2 : Véhicules admis

Sont admis tous les véhicules historiques de la gamme Alpine ainsi que les autres modèles, sportifs ou prestigieux, des autres marques. Les véhicules doivent être régulièrement immatriculés, assurés et munis de leur contrôle technique obligatoire. Un équipement d'aide à la navigation est autorisé et conseillé.

Formalités administratives

Les équipes présenteront les documents de bord (carte grise, assurance, contrôle technique) et le permis de conduire du conducteur. Ce dernier signera un exemplaire du présent règlement.

Formalités techniques

Les organisateurs effectueront sur les autos engagées, des vérifications sur les points suivants : éclairage, pneumatiques, freins, niveau sonore de l'échappement. Elles devront être munies d'un extincteur et d'un triangle de pré signalisation (ou d'un système d'allumage de feux de détresse).

Un véhicule non conforme aux critères retenus pour les vérifications, que ce soit au départ ou pendant la manifestation verra son départ refusé ou son exclusion immédiate.

Sécurité des participants

L'organisation installe des contrôles de passage pour obliger les participants à ne pas rouler en convoi et pour réguler le trafic.

La manifestation se déroulant sur route ouverte à la circulation, nous mettons en place les moyens suivants :

- Une voiture ouvreuse qui installe les postes de contrôle environ 15 minutes avant le passage de la première voiture.
- Un P.C. fixe situé à Raon-l'Etape, 16 rue Jacques Mellez, relié par téléphone portable à tous les membres de l'organisation.
- Tous les participants ont connaissance dans le carnet de route des numéros de téléphone portable des membres de l'organisation et du dépanneur.

Au briefing du départ de chaque étape, nous rappelons les consignes de prudence, l'exclusion possible en cas d'infraction au règlement et les dernières informations sur l'état des routes (travaux, etc.).

Sécurité des spectateurs

Il n'y aura pas de concentration de spectateurs sur le parcours. Le départ de Raon-l'Etape sera sécurisé par les organisateurs, les départs et les arrivées ainsi que les parcs fermés à La Bresse se situant en lieu privé, il n'est donc pas nécessaire de prévoir des moyens de secours spécifiques.

ARTICLE 3 : Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues dès parution du présent règlement, accompagnées des droits d'engagement à l'ordre de ASAR.

Ces droits d'engagement totaux sont fixés à 820 € par équipage (1 voiture = 2 personnes) et couvrent la prise en charge totale, (hôtel, totalité des repas et pauses, du vendredi soir 18 septembre au dimanche 20 septembre après-midi).

Ces droits d'engagement comprennent :

Le road book
Les plaques
Les numéros
Le dîner du vendredi soir
La nuitée
Le petit déjeuner du samedi
Le déjeuner du samedi midi
Le dîner du samedi soir
La nuitée
Le petit déjeuner du dimanche
Le déjeuner du dimanche midi
Les différentes pauses pendant le parcours
Les récompenses

Les équipages ne pouvant prendre le départ le vendredi après-midi, pourront

- Soit nous rejoindre à l'hôtel pour prendre le repas du soir et dormir sur place avec tous les autres concurrents.
- Soit nous rejoindre à l'hôtel pour la nuitée sans le repas.
- Soit nous retrouver le samedi matin au départ.

Voir les modalités particulières sur la feuille d'engagement.

Toute demande d'engagement non accompagnée des droits d'inscription ne sera pas prise en compte.

Afin d'éviter les frais bancaires très importants, nos amis étrangers seront aimables de bien vouloir accompagner leur bulletin d'inscription d'un virement bancaire. Notre IBAN : FR76 1720 6002 7759 1621 6301 034

Le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront **au fur et à mesure** de la réception des bulletins d'engagement, sans priorité particulière.

Chaque demande d'engagement sera soumise à un Comité de sélection. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons, d'annuler la manifestation ou d'y apporter toutes les modifications que des circonstances particulières pourraient rendre nécessaires. Toutes les pièces et droits d'engagement seront alors retournés aux concurrents non-admis.

Il est impératif de s'inscrire au plus tôt. Le nombre de concurrents maximum, fixé à 49 équipages, atteint, les inscriptions seront terminées.

Se munir de la carte Michelin N°314 et 315, d'une lampe électrique, d'une montre, d'un crayon et d'un maximum de bonne humeur.

ARTICLE 4 : Assurances

L'ASAR a souscrit une Assurance Responsabilité Civile pour toutes les épreuves auprès de la Compagnie GENERALI.

De par leur engagement, les participants renoncent à tout recours envers les organisateurs pour tous les cas n'entrant ni dans le cadre du contrat souscrit, ni dans leur responsabilité en cas de vol, dégradations ou dégâts matériels sur leur véhicule.

A NOTER : aucune assurance rapatriement n'est souscrite par l'organisateur au profit des participants. Ceux-ci sont donc invités à souscrire personnellement, s'ils le souhaitent, une assurance de ce type pour leur propre cas.

ARTICLE 5 : Participants, véhicules

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, du permis de conduire, du contrôle technique si nécessaire et ne pas faire l'objet d'une procédure de suspension de permis.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement et du carnet de route.

Un extincteur, un triangle de signalisation, une roue de secours et une lampe de poche sont obligatoires pour chaque véhicule.

Les participants s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie qui sont de rigueur. Lors des repas, si des boissons alcoolisées peuvent être accessibles, les participants s'engagent à veiller à ce que la sobriété du conducteur soit assurée et décharge les organisateurs de la Balade Vosgienne de toute responsabilité.

ARTICLE 6 : Programme de l'épreuve

(Un programme détaillé sera envoyé ultérieurement aux participants)

Vendredi 18 septembre

A partir de 14 h :	Accueil des concurrents au 16 rue Jacques Mellez à RAON-l'ETAPE.
16 h :	Départ de la 1 ^{ère} voiture du prologue facultatif Place de la République
20 h :	Attribution des chambres et repas en commun.

Samedi 19 septembre

Matin :	Première étape
8h :	Départ de la 1 ^{ère} voiture.
Après-midi :	Deuxième étape
14h 30 :	Départ de la 1 ^{ère} voiture.
20h	Repas en commun et nuitée

Dimanche 20 septembre

Matin :	Troisième étape
8h :	Départ de la 1 ^{ère} voiture.
12h :	Apéritif Repas de clôture.

ARTICLE 7 : Distance parcourue

Cette épreuve aura une distance totale d'environ 500 km.

ARTICLE 8 : Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et non de la compétition, aucune réclamation individuelle ou collective ne pourra être déposée. Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se conformer aux décisions prises par les organisateurs.

ARTICLE 9 : Assistance

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de l'épreuve, les organisateurs. Afin d'éviter des recherches inutiles, tout participant abandonnant la manifestation pour quelque motif que ce soit devra impérativement le signaler à l'organisation.

Pour tout renseignement supplémentaire téléphoner à Laurent BEDEL 06 10 22 71 23
à Gérard BEDEL. 03 29 41 43 35 ou 06 08 47 44 03

Email : *asar.vosges@gmail.com*

Site : www.asar.fr